

adopté

SÉNAT

le 28 juin 1977.

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1976-1977

PROJET DE LOI

ADOPTÉ PAR LE SÉNAT

autorisant l'adhésion du Gouvernement de la République française à l'Accord portant création du Fonds africain de développement, ensemble deux annexes, fait à Abidjan le 29 novembre 1972.

Le Sénat a adopté, en première lecture, le projet de loi dont la teneur suit :

Voir les numéros :

Sénat : 358 et 426 (1976-1977).

Article unique.

Est autorisée l'adhésion du Gouvernement de la République française à l'Accord portant création du Fonds africain de développement, ensemble deux annexes, fait à Abidjan le 29 novembre 1972, dont le texte est annexé à la présente loi (1).

Délibéré, en séance publique, à Paris, le 28 juin 1977.

Le Président,

Signé : ALAIN POHER.

(1) *Nota* : voir le document annexé au n° 358 (1976-1977), Sénat.